



CONTRAT DE SERVICES ÉDUCATIFS

2016-2017

ENTRE COLLÈGE STANISLAS
780, Boulevard Dollard, Outremont, Montréal (QC) H2V 3G5

Corporation dûment constituée, étant un établissement dont le régime d'enseignement est l'objet d'une entente internationale entre les gouvernements de la France et du Québec.
Ci-après appelé « le Collège »

ET : Les responsables légaux et/ou financiers ci-après appelés « les Responsables »

ET DONT LES TERMES SONT LES SUIVANTS :

1. Obligation de l'établissement

Le Collège s'engage à fournir à l'élève des services d'enseignement en formation générale conformément aux dispositions du Ministère français de l'Éducation Nationale pour les niveaux suivants :

- maternelle : moyenne et grande sections (équivalent préscolaire) ;
- primaire : CP, CE1, CE2, CM1 et CM2 ;
- collège : de la 6^{ème} à la 3^{ème} (équivalent 1^{ère} secondaire à 4^{ème} secondaire)
- lycée général : Seconde, Première et Terminale (équivalent 5^{ème} secondaire, Collégial 1 et Collégial 2)

2. Obligations des Responsables

Les Responsables s'obligent à régler au Collège les frais mentionnés au présent contrat pour les services dispensés à l'élève.

3. Respect des règlements

Les Responsables déclarent avoir pris connaissance des règlements en vigueur à la rentrée 2016 consultables sur le site internet du Collège (<http://www.stanislas.qc.ca>) et s'engagent à ce que l'élève les respecte.

4. Langue d'enseignement

La langue d'enseignement est le français.

5. Durée de l'année scolaire

L'année scolaire débute le 25 août 2016 et se termine le 23 juin 2017.

6. Frais d'inscription et de réinscription

Inscription : 200,00\$ par enfant. Non remboursable.

Réinscription : 180,00\$ par enfant et par an. Non remboursable.

7. Frais de scolarité

Les frais de scolarité comportent, outre les droits de scolarité, des frais complémentaires obligatoires :

- Des frais d'inscription ou de réinscription
- Des frais d'encadrement (de la moyenne section à la 2nde)



- Des frais accessoires obligatoires pour fournitures diverses (carte d'identification, frais de réseau, photocopies, agendas, cadenas, assurances, cotisations diverses, petites fournitures...)

Une réduction de 10% pour le 2ème enfant, de 15% pour le 3ème et de 20% pour le 4ème enfant et suivants est appliquée sur les seuls droits de scolarité (l'enfant le plus âgé est considéré comme le 1er enfant).

FRAIS DE SCOLARITÉ 2016-2017**	1er enfant	2e enfant -10%	3e enfant -15%	4e enfant et suivants -20%
Moyenne section (4 ans)				
Inscription	200,00 \$	200,00 \$	200,00 \$	200,00 \$
Droits de scolarité	6 762,00 \$	6 085,80 \$	5 747,70 \$	5 409,60 \$
Encadrement	480,00 \$	480,00 \$	480,00 \$	480,00 \$
Frais accessoires obligatoires	255,00 \$	255,00 \$	255,00 \$	255,00 \$
Total annuel :	7 697,00 \$	7 020,80 \$	6 682,70 \$	6 344,60 \$
Grande section (5 ans)				
Inscription	200,00 \$	200,00 \$	200,00 \$	200,00 \$
Droits de scolarité	3 528,00 \$	3 175,20 \$	2 998,80 \$	2 822,40 \$
Encadrement	480,00 \$	480,00 \$	480,00 \$	480,00 \$
Frais accessoires obligatoires	255,00 \$	255,00 \$	255,00 \$	255,00 \$
Total annuel :	4 463,00 \$	4 110,20 \$	3 933,80 \$	3 757,40 \$
Élémentaire (CP à CM2)				
Inscription	200,00 \$	200,00 \$	200,00 \$	200,00 \$
Droits de scolarité	3 204,00 \$	2 883,60 \$	2 723,40 \$	2 563,20 \$
Encadrement	480,00 \$	480,00 \$	480,00 \$	480,00 \$
Frais accessoires obligatoires	255,00 \$	255,00 \$	255,00 \$	255,00 \$
Total annuel :	4 139,00 \$	3 818,60 \$	3 658,40 \$	3 498,20 \$
Secondaire (6^e à 2nde)				
Inscription	200,00 \$	200,00 \$	200,00 \$	200,00 \$
Droits de scolarité	3 906,00 \$	3 515,40 \$	3 320,10 \$	3 124,80 \$
Encadrement	480,00 \$	480,00 \$	480,00 \$	480,00 \$
Frais accessoires obligatoires	255,00 \$	255,00 \$	255,00 \$	255,00 \$
* Association étudiante (2 nd e seulement)	40,00 \$	40,00 \$	40,00 \$	40,00 \$
Total annuel :	4 881,00 \$	4 490,40 \$	4 295,10 \$	4 099,80 \$
Collégial (1^{ère} et Terminale)				
Inscription	200,00 \$	200,00 \$	200,00 \$	200,00 \$
Droits de scolarité	4 764,00 \$	4 287,60 \$	4 049,40 \$	3 811,20 \$
Frais accessoires obligatoires	255,00 \$	255,00 \$	255,00 \$	255,00 \$
Association étudiante	40,00 \$	40,00 \$	40,00 \$	40,00 \$
Total annuel :	5 259,00 \$	4 782,60 \$	4 545,40 \$	4 308,20 \$

* Cotisation facultative

** Au besoin, le conseil d'administration peut modifier sans préavis ces tarifs.



- Cours de rattrapage en Mathématiques, SVT, Sciences physiques et Chimie, proposés aux élèves arrivés en Terminale, selon une tarification adaptée au volume horaire dédié (200 \$ pour le cours de mathématiques et 160 \$ pour les 3 autres cours de rattrapage).
- Activités parascolaires (musicales, artistiques, culturelles, sportives) selon les tarifs communiqués dans l'offre du Service à la Vie Étudiante et du Conservatoire.
- Camps de jour assurés lors des petites vacances d'automne, d'hiver et de printemps.
- Cotisation annuelle facultative à l'Association des parents d'élèves (APECS) de 15,00 \$ par enfant.
- Cotisation annuelle facultative à la Fondation de 100,00 \$ par enfant.
- Remplacement de l'agenda : 15,00 \$.
- Remplacement de la carte d'étudiant : 5 \$.
- Album du Collège en version papier sur commande uniquement : 20 \$
- Inscription aux cours du Centre National d'Enseignement à Distance (CNED) (voir tarifs en vigueur sur le site du CNED).
- Voyages pédagogiques et sorties à caractère récréatif.
- Les impayés de cafétéria facturés par Compass au collège seront refacturés au client par le collège avec une majoration pour frais de gestion :
 - ✓ impayés entre 0 et 500 \$: pénalité de 50 \$
 - ✓ impayés entre 500 \$ et 1000 \$: pénalité de 100 \$
 - ✓ impayés de plus de 1000 \$: pénalité de 10% du montant dû

GARDERIE ET ÉTUDES

Les tarifs se décomptent par période (maximum 10 périodes).

- ✓ Pour la garderie et l'étude surveillée de la maternelle et l'élémentaire :

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
15h00 à 16h30	1 Période	1 Période	1 Période	1 Période	1 Période
16h30 à 17h45	1 Période	1 Période	1 Période	1 Période	1 Période

- ✓ Pour l'étude surveillée de la 6^{ème} à la 3^{ème} :

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
15h30 à 16h30	1 Période	1 Période	1 Période	1 Période	1 Période
16h30 à 17h30	1 Période	1 Période	1 Période	1 Période	1 Période

Pour 2016-2017, les tarifs pour la garderie et les études surveillées, de la maternelle à la 3^{ème}, sont fixés **par trimestre**, à :

PÉRIODES	TARIFS
1-2 Périodes	140,00 \$
3 à 5 Périodes	264,00 \$
6-7 Périodes	400,00 \$
8 à 10 Périodes	519,00\$



La prise en charge des enfants par la garderie sur une période précédant une activité parascolaire doit faire l'objet d'une inscription et est facturée au tarif en vigueur.

La période de garderie n'est pas facturée lorsque le cours s'inscrit à l'intérieur d'une période (cas des leçons individuelles du Conservatoire).

8. Assurance scolaire

Une assurance accident, comprise dans les frais de scolarité, offre une couverture aux élèves, du 1er août 2016 au 31 juillet 2017 (voir le dépliant sur le site du collège).

Les étudiants étrangers qui ne bénéficient pas du Régime d'Assurance Maladie du Québec doivent obligatoirement souscrire une assurance privée et fournir une copie du contrat au collège.

9. Dispositions générales

Toute admission au Collège Stanislas n'est valable que pour l'établissement où la demande est déposée (Montréal ou Québec).

Départ en cours d'année : tout trimestre commencé est dû.

Une pénalité de 25 \$ sera appliquée pour tout chèque non honoré.

Des intérêts annuels de 19,56% (soit 1,5% cumulatif par mois) sont dus pour tout règlement parvenu hors délais.

Les états de compte débiteurs valent lettre de rappel.

Le responsable financier, par signature de l'engagement, déclare accepter le présent contrat et sera destinataire des factures et des reçus d'impôts.

Les responsables de l'élève, par signature de l'engagement, déclarent accepter le présent contrat.

La mise en recouvrement devient effective dès le non-paiement des frais de scolarité et autres frais annexes aux échéances fixées par le collège. Après le dernier rappel, un courrier recommandé est envoyé et la mise en recouvrement immédiate est effectuée en cas de non-paiement.

L'absence de régularisation des frais avant la fin d'un trimestre peut entraîner une radiation des listes. De plus, si la régularisation n'est pas effective à la fin de l'année scolaire, le Collège est fondé à ne pas procéder à l'inscription / réinscription d'un élève (les frais d'inscription / réinscription restent acquis au collège).

En cas de procédures contentieuses, les frais correspondants seront supportés par le responsable financier de l'élève.

10. Dispositions particulières

Publication de photos, vidéos et productions écrites : sauf indication écrite contraire de leur part, les responsables autorisent le Collège à prendre des photos, des vidéos et à utiliser des productions écrites de leur enfant dans le cadre scolaire.

L'indication écrite doit être adressée au Collège par courrier recommandé.

11. Disposition finale

L'établissement s'engage à ne pas transporter, céder ou vendre le présent contrat.